



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Juin 2016

1. QUEL EST LE BUT DU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) ?

Cet outil a pour objectifs de :

- Favoriser l'accueil des enfants et adolescents ayant un problème de santé sur une longue période tels qu'asthme, diabète, épilepsie, allergie, problème psychologique...
- Rompre l'isolement que ces jeunes peuvent vivre.
- Assurer leur sécurité : écrire noir sur blanc la conduite à tenir en cas d'urgence, détailler la gestion du traitement et les conseils concernant le rythme de vie.
- Rassurer parents, enfants, chefs et cheftaines sur la possibilité de vivre pleinement le scoutisme avec des jeunes atteints de maladies chroniques.
- Aider le jeune à prendre en charge sa maladie et participer à son éducation à la santé.

Cela concerne tous les enfants ayant un problème de santé, nécessitant un traitement quotidien et/ou un protocole d'urgence, des adaptations du régime alimentaire ou du rythme de vie.

Le PAI est à adapter à la spécificité de chaque jeune. Il n'inclut que ce qui est indispensable pour l'enfant concerné (certaines rubriques peuvent ne pas être remplies).

2. A QUOI CELA SERT-IL PUISQU'IL Y A DEJA UNE FICHE SANITAIRE DE LIAISON ?

La fiche de liaison sanitaire semble parfois insuffisante lorsqu'il s'agit de jeunes porteurs d'une maladie chronique. Certains chefs n'ont les informations que peu de temps avant le camp et celles-ci sont transmises de façon orale par les parents. Pourtant, il peut être complexe pour de jeunes chefs de connaître les conduites à tenir en cas d'urgence médicale, ou de survenue d'évènement non prévu. Cet outil apporte également des conseils sur l'adaptation du rythme de vie en camp.

Le but est de pouvoir donner aux chefs des consignes claires et rédigées. Cela pourrait permettre à chacun de se sentir davantage sécurisé, et peut-être, par conséquent, entraîner l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes. En effet, certains parents craignent actuellement une incompatibilité entre les activités scoutées et la maladie de leur enfant.

3. QUI LE REMPLIT ?

Ce livret est remis aux parents par les chefs et cheftaines. Les parents complètent, avec l'aide du médecin traitant de l'enfant (généraliste ou spécialiste), les renseignements concernant l'enfant et sa maladie. Les informations doivent être données en langage non médical, accessible à la compréhension de tous. Le médecin est invité à fournir un protocole d'urgence, l'ordonnance du traitement habituel et l'explication sur la façon de l'administrer.

Concernant les renseignements : le nom de la maladie ne doit pas obligatoirement figurer. Il appartient aux parents de la mentionner si ils le souhaitent. Dans tous les cas, les informations sont soumises à discrétion. Si le médecin traitant ou les parents le désirent, ils peuvent joindre une enveloppe scellée contenant des informations médicales : celles-ci sont destinées au médecin généraliste/urgentiste qui recevrait l'enfant en cas de consultation pendant le camp.

Enfin, il peut être parfois utile de prendre un temps en équipe, pour discuter et expliquer en quoi consiste la maladie, sans faire peur ou stigmatiser, afin d'éviter l'exclusion en cas de participation limitée aux activités.



Vis tes rêves ! – Accueil infirmerie